

## ■ Fonds

# Garder les chercheurs

► Pour limiter la fuite des cerveaux, l'Europe développe un fonds de pension.

Ce n'est un secret pour personne : l'Europe éprouve des difficultés à retenir ses chercheurs et scientifiques. Souvent les plans de pension qui sont offerts par les entreprises dans le cadre du deuxième pilier constituent un frein ou un obstacle à la mobilité. En effet, certains chercheurs hésitent à venir s'établir dans une société européenne de peur de perdre leurs avantages en matière de plan de pension. *"Souvent, quand ces chercheurs quittent leur employeur, ils risquent de perdre une part importante de leur plan de pension. Ils décident alors de rester dans leur entreprise mais, dans le domaine de la recherche, il s'avère que la mobilité stimule l'innovation"*, explique Thierry Verkest, responsable international d'Aon.

Pour favoriser la recherche, contrer la fuite des cerveaux, maintenir en Europe ces scientifiques tout en favorisant leur mobilité, la Commission européenne a décidé de mettre sur pied un plan de pension paneuropéen baptisé RESAVER pour Retirement Savings Vehicle for European Research Institutions (véhicule d'épargne-pension pour les institutions de recherche européennes). Sont concernées par cette initiative tant les sociétés du secteur public que du secteur privé.

*"Le but est de créer une caisse de pension paneuropéenne pour les chercheurs. Les entreprises qui ont déjà un fonds de pension vont devoir décider si elles vont changer et basculer leur fonds vers ce nouveau fonds paneuropéen. C'est aussi une façon d'attirer de nouvelles recrues dans leurs équipes de recherche"*, constate Thierry Verkest.

Pour lancer ce projet, un consortium a été créé l'année passée en vue de décider où va être localisé ce fonds, comment il va fonctionner, qui en assurera l'administration et la gestion, qui en seront les réviseurs et les actuaires. La société Aon apporte son expertise en matière de conseil dans ce projet.

*"Nous avons un contrat qui s'étale sur quatre ans. Dans ce laps de temps, nous devons essayer d'abord d'intégrer 9 pays dans le projet. Ce projet couvre l'Espace économique européen qui comprend 31 pays. Le but est donc, in fine, d'intégrer ces 31 pays. Nous devons d'abord définir qui seront les 9 pays, déterminer qui seront les différentes parties prenantes et dans quel pays ce fonds sera logé"*, ajoute Thierry Verkest.

Tout cela prendra du temps et la mise en route ne devrait pas intervenir avant mi 2016. Les partenaires sociaux sont consultés. Ce fonds, par son ampleur, devrait permettre de dégager des économies d'échelle qui permettront de favoriser une meilleure rentabilité des primes versées par rapport aux fonds de pension existants. L'insertion de critères d'investissement socialement responsables sera également mise à l'étude. Il reste à espérer que cette initiative donnera des idées pour d'autres secteurs et d'autres acteurs dont on voudrait accroître ou maintenir la présence en Europe comme les sociétés de croissance et les jeunes entrepreneurs, par exemple.

Isabelle de Laminne

## Épinglé

### Fonds de pension et épargne-pension ?

**Précisions.** On a souvent tendance à confondre les deux termes. Ici, nous sommes dans le cadre des fonds de pension appelés Institutions de pension. Ils font partie du deuxième pilier des pensions. À côté de la pension légale, l'employé peut percevoir une pension extra-légale aussi appelée pension complémentaire si son employeur a souscrit à une assurance de groupe ou à une institution de pension (fonds de pension). Les pensions complémentaires ou extralégales sont financées par des cotisations complémentaires fixées dans un contrat ou une convention collective de travail. Ces cotisations versées par l'employeur et l'employé sont indépendantes des cotisations sociales légales obligatoires. (I. de L.)